

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20241108-D2024\_11\_093-DE



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08/11/2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 8 DU MOIS DE NOVEMBRE, À VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 4 NOVEMBRE 2024, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

Secrétaire de séance : Emmanuel MAURIN

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				Pouvoir à Mme CAILLEAUD Véronique
CAILLEAUD Véronique	1 <sup>ère</sup> adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				Pouvoir à Mme MARSAUD Christia
LELOT Christine	Maire				
LIÈVRE Daniel	Conseiller municipal				
MACE Joëlle	3 <sup>ème</sup> adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 <sup>ème</sup> adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	12	2	1	2

D2024\_11\_08\_07\_093

### ZONES D'ACCELERATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) MODALITÉS DE CONCERTATION DU PUBLIC

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20241108-D2024\_11\_093-DE



## EXPOSÉ

### Exposé des motifs :

La loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) n° 2023-175 du 10 mars 2023 a créé la notion de zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER) pour atteindre les objectifs nationaux.

Il s'agit de zones non exclusives pour les énergies renouvelables terrestres au sein desquelles la création et l'installation des infrastructures seront facilitées, par des mécanismes incitatifs comme des bonus dans les appels d'offre ou des modulations tarifaires. Ces zones ne seront pas exclusives, des projets pourront toujours être réalisés en dehors de ces zones, avec l'obligation de créer un comité de projet obligatoire pour les éoliennes, les méthaniseurs, géothermie soumis à autorisation, les installations solaires de plus de 2.5 MWC, les installations hydrauliques sous concession.

Dans tous les cas, ces zones respecteront les règles d'urbanisme en vigueur (PLUi) :

ZONES PLUi-H	U	UL	UE	AU	AUE	A	N	Np	NC	NE	NER	NG	NL	NT
<b>Eolienne</b>											stecal			
<b>Solaire</b>														
Trackers														
Ombrière														
PV sur toiture														
PV au sol														
<b>Géothermie</b>														
<b>Méthanisateur</b>														

Non autorisé     Autorisé     Autorisé sous condition

### Planning initial :

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

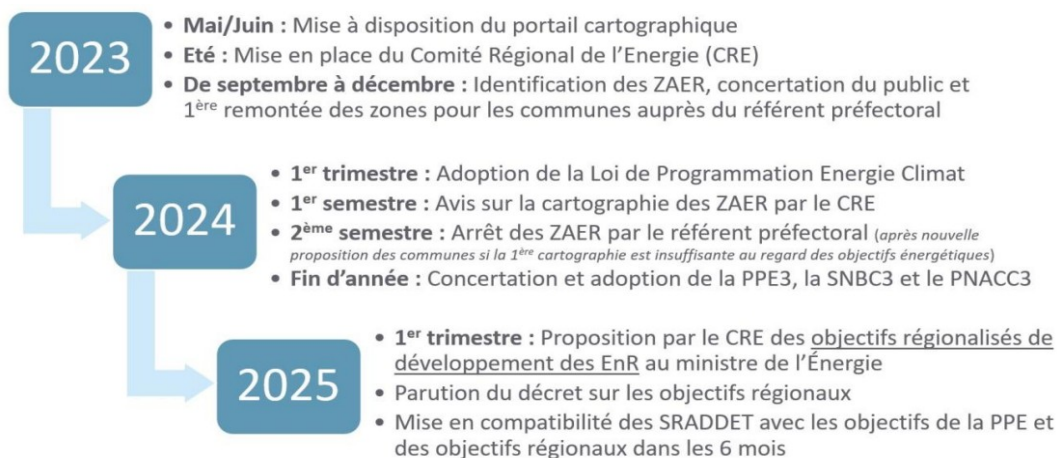
Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

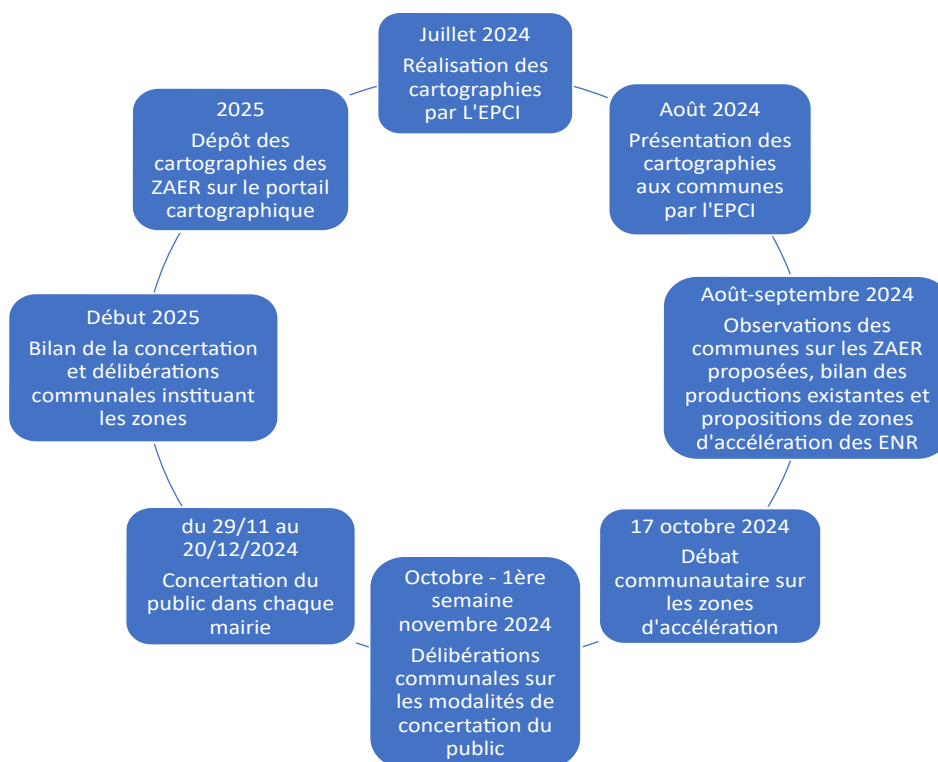
Publié le

ID : 085-218500148-20241108-D2024\_11\_093-DE



## Planning modifié :

Avec un décalage d'un an (courrier du Préfet aux maires du 12 février 2024), il appartient aux communes de définir les zones retenues sur leur territoire. Elles seront transmises au Comité Régional de l'Énergie qui statuera sur les objectifs régionaux pour 5 ans.



Aussi les communes doivent-elles à ce stade définir les modalités de concertation avec le public pour les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER).

VU

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20241108-D2024\_11\_093-DE



Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie n°C273/2022 en date du 22/12/2022 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur son territoire ;

Vu la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) n° 2023-175 du 10 mars 2023, et notamment son art. 15-I-2°, prévoyant que les communes ont à identifier ces zones « *après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement* » ;

Vu l'avis favorable pris en Conférence des maires du 3 octobre 2024 concernant les modalités de concertation du public pour les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER),

### CONSIDÉRANT

Les motifs exposés ci-dessus,

### PROPOSITION DU MAIRE

- d'approuver les modalités de concertation pour la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables du territoire communal consistant :  
en la mise à disposition du public en mairie, aux jours et horaires de son ouverture, du 29/11/2024 au 20/12/2024 inclus :  
des cartes (papier) de la commune sur fond du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur, représentant le projet des zones d'accélération pour les énergies renouvelables, avec une légende, assortie d'une note explicative ;
  - et d'un registre permettant au public de déposer ses observations.
  - en l'information du public par tout moyen de la commune et de la Communauté de communes (presse, sites internet, ...) de ces modalités.
- autoriser M. / Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, étant précisé qu'à l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté en vu d'arrêter les zones d'accélération des énergies renouvelables par une nouvelle délibération municipale.

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	2	14	5	9	9	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20241108-D2024\_11\_093-DE



Le Maire, Christine LELOT



**Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 15/11/2024**

**A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :**

- **d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou**
- **d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou**
- **d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.**

**Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

**L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.**

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075